



MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, et le vingt février à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

Présents : MARTIN M – COLLADO JP – MALNOURY B – BARKATOFF JC - MAURICE MC – CHAPUIS D

Procuration : LEVE C

Absents: LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L

Secrétaire de séance : MAURICE MC

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2013 « SERVICE DES EAUX » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 20 376.47€

Dépenses : 25 754.84€

Déficit de l'exercice de 5 378.38€

Excédent de clôture de 41 446.19€

INVESTISSEMENT

Recettes 14 819.12€

Dépenses : 9 429.55€

Excédent de l'exercice de 5 389.57€

Excédent de clôture de 56 405.89€

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2013 « COMMUNE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 205 328.36€

Dépenses : 192 901.58€

Excédent de l'exercice de 12 426.78€

Excédent de clôture de 31 985.13€

INVESTISSEMENT

Recettes 118 093.76€

Dépenses : 43 197.47€

Excédent de l'exercice de 74 896.29€

Excédent de clôture de 41 475.53€

COMPTES DE GESTIONS 2013

Après exposé de Michel MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2013 « COMMUNE » et « SERVICE DES EAUX » présenté par le receveur municipal de Venarey les Laumes et n'émet aucune réserve.

VOTE DES 4 TAXES POUR 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les 4 taxes pour 2014 comme suit

- Taxe d'habitation = 14.01%
- Taxe foncière bâti = 12.70%
- Taxe foncière non bâti = 48.40%
- CFE = 12.61%

BUDGETS 2014

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « service des eaux» pour l'année 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes: 58 446.19€

Dépenses: 58 446.19€

INVESTISSEMENT

Recettes: 70 405.89€

Dépenses: 70 405.89€

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « commune» pour l'année 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes: 172 959.13€

Dépenses: 172 959.13€

INVESTISSEMENT

Recettes: 47 475.53€

Dépenses: 47 475.53€

SIVU MODIFICATION STATUTAIRE

Suite à la délibération du SIVU Châtillonnais Montagne en date du 5 février 2014 décidant la modification des statuts de l'article N°5 relatif à la représentation de chaque commune membre (1 délégué titulaire au lieu de 2 et 1 délégué suppléant). Le Conseil Municipal est **favorable** à cette décision de modification statutaire.

SICEC : ADHESION DE BURE LES TEMPLIERS

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de cette commune, les membres du conseil, après discussion, **acceptent** l'extension du périmètre du SICEC à la commune de BURE-LES-TEMPLIERS.

SIVOS DU VAL DE SEINE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Maire fait part au conseil de la demande du Président du SIVOS du Val de Seine pour mettre en place une convention de mise à disposition de Cécile GARCIA, rédacteur, à compter du 1^{er} février 2014. Le conseil municipal :

- est favorable à la mise à disposition de la secrétaire de mairie au SIVOS du Val de Seine jusqu'à dissolution du syndicat à partir du 1^{er} février 2014
- sollicite un règlement mensuel des heures complémentaires à l'agent (exception pour les mois de février et mars 2014 qui seront facturés en même temps fin mars 2014)
- sollicite la refacturation mensuelle de la mise à disposition du SIVOS de Val de Seine (exception pour les mois de février et mars 2014 qui seront facturés en même temps fin mars 2014)
- prête un ordinateur et une imprimante au syndicat (restitution lors de la dissolution)
- autorise le Maire à signer ladite convention avec le Président du SIVOS du Val de Seine

CDD AVENANT RACHEL MOREAU

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail de Rachel MOREAU, agent postal, du 18/03/2014 au 17/03/2015 sous forme d'un avenant, les autres clauses restent inchangées.

Le Maire,
Gilles SEYTRE